



**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

PARCOURS ADAPE Musique et Danse Conservatoire de Chilly-Mazarin

Pour les personnes en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques, qui nécessitent une adaptation de leur apprentissage artistique, un **parcours adapté** peut être proposé dès le début ou en pendant leur cursus, en lien avec la direction et l'équipe pédagogique.

Il s'agit d'une forme d'enseignement artistique permettant à l'élève **d'évoluer selon son rythme d'acquisition et son profil.**

Il consiste en un **cours hebdomadaire d'instrument ou de danse (le temps de cours est à définir en concertation)**, complété par d'autres disciplines (ateliers, pratiques collectives...), selon les besoins et possibilités de l'élève.

Il est formalisé par un contrat signé entre l'élève, la famille de l'élève et l'enseignant.e référent.e, dans lequel sont précisés le **projet de l'élève** (durée de formation, objectifs fixés, rendez-vous pédagogique réguliers, ...)

En complément, ce contrat est validé en conseil pédagogique.

Ce parcours est accessible aux nouveaux élèves comme aux élèves déjà inscrits, présentant un handicap diagnostiqué ou un besoin spécifique, pour lesquels le cursus habituel n'est pas adapté mais dont la motivation est avérée.

Ce parcours ne peut concerner les élèves, qui malgré leur handicap et grâce à l'adaptabilité de l'enseignant.e référent.e, ont une progression traditionnelle dans un cursus.

Modalités pour bénéficier du cursus adapté :

Nouveaux élèves :

- Entretien avec l'élève et sa famille
- Elaboration et signature du formulaire de contrat durant les premières semaines de cours

Elèves déjà inscrits :

- Entretien entre le professeur et l'élève et sa famille
- Elaboration et signature du formulaire de contrat

Evaluation :

- Prestations publiques en fonction du contrat
- Bilan de fin d'année entre le professeur référent et la famille, visé en conseil pédagogique
- Bulletin IMuse